



Ville d'Athis-Mons

Athis-Mons, le 2 février 2018

Madame Josiane CHEVALIER
Préfecture de l'Essonne
Bureau défense et protection civile
Boulevard de France
91000 EVRY

Affaires générales

Réf : CR/PM/PM/MBC

Affaire suivie par : Marine Beauvais-Charraire

Tel. : 01.69.54.55.71 - mbeauvaischarraire@mairie-athis-mons.fr

Objet : demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Madame la Préfète,

La commune d'Athis-Mons a été durement touchée par les inondations survenues fin janvier 2018, occasionnées par le débordement de la Seine et de l'Orge, mais également par remontée de la nappe phréatique.

Dès le 22 janvier 2018, le Poste de Commandement Communal s'est mobilisé, afin de répondre au mieux à cette situation de crise. Le pic de crue a été atteint le 29 janvier, avec un niveau maximum relevé à 33,80 mètres NGF.

De nombreux administrés déplorent des dégâts matériels importants, causés par l'inondation de leurs caves, de leurs sous-sols, voire des rez-de-chaussée de leurs habitations. Ce sont plus de 450 foyers qui ont été impactés par la crue et ses conséquences. Des coupures d'électricité ont également été relevées, notamment pour les 13 péniches amarrées Quai de Seine.

Les répercussions sur les réseaux d'assainissement, lesquels se sont trouvés en charge, ont généré des difficultés non négligeables pour les riverains. Il en va de même pour l'interruption de la collecte des déchets, rendue impossible dans le secteur « Mons - Plaine Basse », à laquelle l'établissement public territorial a pallié en installant une benne à disposition des habitants.

Enfin, les activités industrielles qui ont leur siège habituel quai de l'Industrie et quai de l'Orge ont dû être stoppées ; les transports en commun ont été perturbés, et le collège Mozart s'est vu contraint de fermer ses portes, la sécurité interdisant l'accueil des élèves.

Le phénomène de remontée de la nappe phréatique a, pour sa part, particulièrement atteint la commune. En effet, c'est l'ensemble du quartier du Val, lequel regroupe environ un quart de la population athégienne, qui se trouve concerné.

Eu égard à l'ensemble de ces éléments, je demande à ce que la commune d'Athis-Mons soit reconnue en état de catastrophe naturelle suite à cet évènement climatique.

Vous trouverez sous ce pli les formulaires « CERFA » n°13669*01, ainsi que des photographies illustrant l'ampleur du phénomène sur les différents quartiers de la Ville.

Soyez assurée que mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération.

Christine RODIER
Maire d'Athis-Mons
Conseillère départementale
Conseillère territoriale

Mairie d'Athis-Mons

Place du Général de Gaulle – 91205 Athis-Mons Cedex

Tél. : 01 69 54 54 54 – Fax. : 01 69 54 54 99 – Mail : mme-lemaire@mairie-athis-mons.fr

